

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 379-22

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS aux citoyens de la municipalité de Sainte-Monique, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil municipal désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions et lois en vigueur.

Conséquemment, le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Monique adoptera à sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 février 2022 à 19h 30, le Règlement 379-22 édictant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal.

Les principales valeurs de la municipalité énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité des membres du conseil de la Municipalité;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil de la Municipalité;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. Le respect envers les autres membres du conseil de la Municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. La loyauté envers la Municipalité;
6. La recherche de l'équité;
7. La communication et l'écoute;
8. L'ouverture et la créativité.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir notamment :

1. Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;
3. Toute inconduite portant atteinte à l'honneur et la dignité de la fonction d'élu municipal.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la Municipalité de Sainte-Monique où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet dans la section « Avis publics » à l'adresse suivante : www.ville.ste-monique.qc.ca.

Donné à Sainte Monique
Ce 19^{ème} jour de janvier 2022.

Mathieu Lapointe, directeur général